

LIVRET D'INFORMATIONS

Rentrée 2021-2022

Nous avons repris le chemin de l'école ;
nous espérons que vous avez tous passé de bonnes vacances.
L'équipe enseignante et le périscolaire sont prêts à accueillir les enfants
et à les aider à accomplir, avec votre aide, une bonne année scolaire.

Afin de garantir la protection de tous, **dans le contexte Covid-19**,
la rentrée sera assurée dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Ces règles permettent d'accueillir tous les élèves.
Elles peuvent être adaptées par les autorités sanitaires en fonction
de l'augmentation de la circulation du virus sur les territoires.



ÉCOLE PUBLIQUE LAÏQUE Jean- Jacques ROUSSEAU

197 Rue des Chamois 74100 ETREMBIÈRES

Tél : 04.50.39.81.81

Mail : Ce.0741162l@ac-grenoble.fr

Directrice : Madame WISNIEWSKI Maude

Adjointe à la direction : Madame MARCO Johanne



ORGANISATION DE L'ÉCOLE

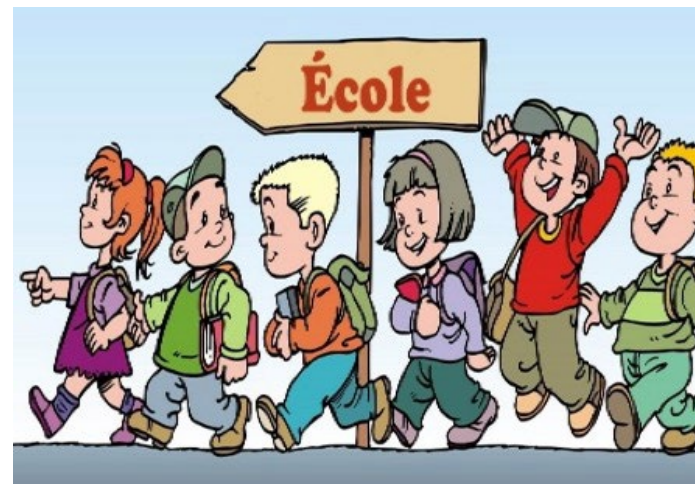
Maternelle 1 PS / MS	Mme Véronique MARTIN
Maternelle 2 PS / MS	Mme Sandra VARANO
Maternelle 3 GS / CP	Mme Sylvie GONNEAU
CP	Mme Maude WISNIEWSKI *« Directrice » Jour de décharge de direction : tous les jeudis et un lundi toutes les 3 semaines
CE1 - CE2	Mme Johanne MARCO
CE2 - CM1	Mme Claire CADET*
CM1 - CM2	Mme Elsa VIDIL*
CM1 - CM2	Mme Caroline JOLY



*Pour le complément des temps partiels et de la direction, Mme Émilie THIERRY

CONTACTS AVEC L'ÉCOLE

- ▶ En cas d'**absence d'un élève**, prévenir l'école par téléphone ou par mail avant 8h20 ou avant 13h20. Au besoin, laissez un message sur le répondeur, au numéro de téléphone suivant : **04-50-39-81-81** ou de préférence par mail : **ce.0741162l@ac-grenoble.fr**.
- ▶ Au retour de l'élève, fournir **impérativement une justification écrite de l'absence**, dans le cahier de liaison. Toute absence injustifiée est susceptible d'entraîner un signalement auprès des services de l'Inspection Académique.
- ▶ Nous vous rappelons que tout enfant scolarisé est tenu à une fréquentation régulière de l'école.
- ▶ **Pour tout contact avec l'école et dans la mesure du possible, nous vous remercions de privilégier le mail.**



ENTRÉE ET SORTIES

Pour les petites et moyennes sections maternelles

► Les entrées

- Les élèves sont accueillis dès **8h20** le matin et dès **13h20** l'après-midi au **petit portail** (côté enseignants).
- Ils seront accompagnés jusqu'à leur enseignant par le personnel de l'école.

► Les sorties

- À **11h30** et **16h30**, les élèves seront remis par les enseignants aux personnes autorisées au **petit portail** ou confiés au personnel communal pour ceux inscrits au restaurant scolaire ou à la garderie.

Pour les grandes sections maternelles, CP, CE1, CE2, CM1, CM2 :

► Les entrées

- Les élèves sont accueillis dès **8h20** le matin et dès **13h20** l'après-midi au **grand portail** (côté parking).
- Ils seront pris en charge par un enseignant dans la cour ou se rendront directement en classe pour rejoindre leur enseignant.
- **Les élèves de grande section doivent impérativement être accompagnés jusqu'au portail par un adulte et remis à un enseignant.**

► Les sorties :

- À **11h30** et à **16h30**, les enfants des classes élémentaires (à partir du CP) sont accompagnés jusqu'au **grand portail** par leur enseignant.
- **Les élèves de grande section seront remis par les enseignants aux personnes autorisées au grand portail.**
- Les élèves inscrits au restaurant scolaire ou à la garderie seront confiés au personnel communal.

*Aucune sortie avant l'heure ne sera autorisée, sauf circonstance exceptionnelle.
Dans ce cas, vous préviendrez par écrit l'enseignant concerné et viendrez chercher votre enfant dans sa classe en passant par le petit portail, en utilisant la sonnette et l'interphone, pour se faire connaître.*

ATTENTION

Pour des raisons sanitaires et de sécurité, les parents des élèves ne sont pas autorisés à pénétrer dans la cour de récréation et devront attendre leurs enfants devant le portail.

*Dans l'enceinte de l'école, **aucun adulte** étranger à l'école (parent, visiteur ...) n'est autorisé à intervenir directement auprès d'un enfant. Seuls les enseignants sont habilités à gérer les conflits enfantins dans l'espace scolaire (tout parent mécontent d'un tiers dans l'enceinte scolaire gère ce différent par l'intermédiaire du personnel enseignant).*

*Toujours pour des raisons de sécurité, **les portes de l'école seront fermées à 8h30, 11h30, 13h30 et 16h30.***

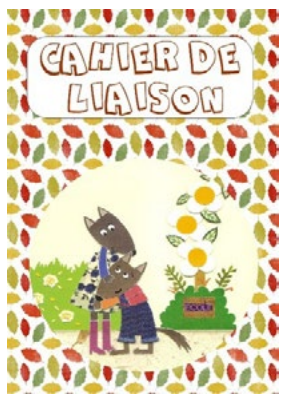
Nous vous remercions par avance de respecter les horaires de l'école.

CAHIER DE LIAISON

- Chaque enseignant organisera une réunion d'information pour sa classe.

La date de rencontre avec l'enseignant de votre enfant vous sera communiquée ultérieurement. Ce sera l'occasion pour vous de découvrir le fonctionnement de la classe et de la vie de l'école.

Votre présence est vivement recommandée.



Le cahier de liaison

- Il sert à assurer le lien entre la famille et l'école. Il doit être **tous les soirs dans le cartable de votre enfant**. Tous les documents doivent être signés le jour même. Si vous souhaitez transmettre une information, vous pouvez l'indiquer dans ce cahier.
- Si vous souhaitez rencontrer l'enseignant de votre enfant, merci de prendre rendez-vous, par le biais du cahier de liaison.

Espace numérique de travail

- Un espace numérique de travail, EDUCARTABLE a été choisi pour l'établissement. Il permet de communiquer directement avec vous les parents, de transmettre les devoirs, les livrets scolaires et divers documents.
- Ainsi en tant qu'enseignant(e)s nous avons la possibilité de faire des messages groupés, ce qui permet de ne pas passer par le cahier de liaison et d'éviter des impressions multiples.

SERVICE PÉRISCOLAIRE

Restauration scolaire

Septembre 2021, changement du prestataire « Société LEZTROY ».

Prix du repas - enfant = 4,50 €



► Article 5* : Tarifs

- Le règlement des repas s'effectue à terme échu, à réception de la facture, soit par carte bancaire sur le site internet de la commune, soit par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, soit en espèces, soit par prélèvement automatique (fournir un RIB). Le montant du prix des repas est fixé par délibération du Conseil Municipal.
- **Les enfants pourront être réinscrits que dans le cas où les factures de l'année précédente ont toutes été réglées.**
- En cas de difficultés financières, une demande d'aide peut être faite, auprès du CCAS de la commune ou de l'assistante sociale.

► Article 7* : Repas

- Les repas sont livrés chaque matin, en liaison froide, puis sont portés à température au restaurant scolaire au moyen d'un four, et servis aux enfants. Des serviettes en papier sont fournies.
- Les élèves de maternelles sont servis à table.
- Les élèves de l'élémentaire prennent leur repas par roulement, sous forme de self.
- Les menus sont affichés au restaurant scolaire, ainsi qu'à l'entrée de l'école. Ils sont également diffusés sur le site internet de la commune, dans la rubrique « enfance-jeunesse / vie scolaire / restauration scolaire ».
- Il n'est pas possible de les modifier. En cas de pathologie importante un panier repas fourni par les parents sera obligatoire, avec une participation financière.

**Ces 2 articles sont extraits du règlement intérieur, rubrique restauration scolaire.*

MAIRIE D'ÉTREMBIÈRES

Service scolaire

Pour tout renseignement complémentaire, contacter la Mairie d'Étrembières
04.50.92.04.01

HORAIRES DE L'ACCUEIL

Service SCOLAIRE

Lundi : 13h30 à 17h30
Mardi : 13h30 à 17h30
Mercredi : 9h à 12h / 13h30 à 17h30
Jeudi : 13h30 à 18h30
Vendredi : 9h à 12h / 13h30 à 16h30

- Suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, la **prise de rendez-vous est vivement conseillée** si vous souhaitez vous rendre en mairie.
- **Le port du masque est obligatoire.**
- **Pour tout changement concernant le périscolaire**
Garderies, restaurant scolaire, veuillez contacter la responsable du périscolaire :
Mme Catherine Moenne-Loccoz par téléphone au **04.50.37.39.15** ou par mail
c.moenne-locco@etrembieres.fr

CENTRE DE LOISIRS

Centre de Loisirs Gaillard Étrembières



- Le Centre de Loisirs Gaillard Étrembières est un centre de loisirs mutualisé entre les deux communes.
- Il organise des activités éducatives et de loisirs en direction des enfants de 3 à 11 ans.
- Il est composé de 100 places pour la commune de Gaillard et 30 places pour la commune d'Étrembières.
- Les inscriptions se font auprès du Guichet Unique situé en mairie de Gaillard, Cours de la République.
- Il accueille les enfants pour des activités périscolaires le mercredi toute la journée et pour des activités extrascolaires pendant les périodes de vacances scolaires.

CONTACT

Adresse : 7 Bis Rue du Martinet - 74240 Gaillard

Site internet : <http://www.gaillard.fr/centre-de-loisirs-mutualise-pendant-lesvacances-scolaires/>

Mail : animation.secretariat@gaillard.fr

Tél. : 04 50 39 55 57


Horaires d'ouverture au public :

Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi : 8h 12h et 14h 17h

Jeudi : 14h 18h30

- Règlement
- Fiche individuelle -
Centre de Loisirs Gaillard
- Autorisation de Sortie du Territoire
- Vacances de Février au Centre de
Loisirs

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES



- Les représentants des parents d'élèves (un par classe) siègent au Conseil d'École aux côtés des enseignants et des représentants de la municipalité. Le conseil d'École se réunit trois fois par an.
- La date des élections du nouveau comité vous sera communiquée dès que possible.
- Les parents intéressés doivent se faire connaître rapidement auprès de la directrice ou de l'enseignant de leur enfant.

FICHES DE RENSEIGNEMENTS



- À compléter et à retourner à l'enseignant le plus rapidement possible, même si celle-ci a déjà été transmise à la mairie.
- Si vous avez plusieurs enfants, complétez une fiche pour chacun d'entre eux.
- **En cours d'année, pensez à nous signaler tout changement.**

TELE ALERTE POLICE MUNICIPALE



- L'inscription à la télé alerte de la commune vous permet de recevoir par sms toute information relative à un changement à l'école : fermeture exceptionnelle d'une classe ou de l'établissement, récupération des enfants sur un autre lieu (alerte intrusion ou incendie – exercice d'état-major), annulation du bus...
- Tout changement de numéros de téléphone doit être signalé afin de mettre à jour vos coordonnées de façon à toujours être informés.
- Vos coordonnées sont confidentielles et vous pouvez demander à les supprimer à tout moment.

ASSURANCES



- L'assurance (**responsabilité civile et individuelle accident**) est **obligatoire** pour couvrir les risques d'accident pendant le temps scolaire, ainsi que hors temps scolaire (restaurant scolaire, étude, garderie).
- **Vous devez nous fournir une attestation d'assurance (MAE ou autre)** même si celle-ci a déjà été transmise à la mairie.

*L'équipe enseignante et le périscolaire veilleront à mener cette année scolaire en toute sérénité en adaptant l'accueil de votre enfant, dans le respect des règles sanitaires, pour préserver la santé de tous.
Nous espérons pouvoir compter sur votre précieuse collaboration.*

Rentrée scolaire des élèves	Jeudi 2 septembre 2021
Vacances de Toussaint	Samedi 23 octobre 2021 Reprise lundi 08 novembre 2021
Vacances de Noël	Samedi 18 décembre 2021 Reprise lundi 03 janvier 2022
Vacances d'Hiver	Samedi 12 février 2022 Reprise lundi 28 février 2022
Vacances de Printemps	Samedi 16 avril 2022 Reprise lundi 02 mai 2022 Jeudi 26 mai 2022 (Férialé) Vendredi 27 mai 2022 (Férialé)
Début des vacances d'Été	Jeudi 07 juillet 2022